

Mer. 14 Mars 18	Marseille
Durée	1 jour
Horaires	9h - 17h
Tarif	500,00 € HT Adhérents 600,00 € HT Non adhérents * déjeuner inclus

Entreprises	Toute taille
Public	Directeur, Responsable en charge de la réglementation, HSE,
Pré-requis	aucun

Objectifs

- Comprendre la nouvelle nomenclature ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)
- Savoir établir le niveau de classement de son installation en fonction de la Directive Seveso III

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenant

- Marie-Line Martos *Responsable Santé-Sécurité-Environnement & Transport, UIC Méditerranée*

Programme

- Introduction : définition, enjeu, outils, historique...

- Structure de la nomenclature jusqu'en 2013 :

- Rubriques 1XXX et 2XXX
- Rubriques 1XXX et règle du cumul
- Rubriques 2XXX et appréhension des installations visées définition des installations visées, notions d'installations connexes, pluralité d'exploitants....)

- Les grandes évolutions à partir de 2013 :

- Rubriques 3XXX : notions d'activités IED, activités de fabrication
- Rubriques 4XXX : objet de la directive Seveso III, présentation des nouvelles rubriques, impact sur les rubriques existantes, règles de classement, règle du cumul, ...

- Comment me préparer à l'échéance du 1^{er} juin 2015

- Conséquences d'une modification de la nomenclature: quel impact pour mes installations, quelles sont mes obligations ?